

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 13
présents 9
votants 10

Délibération N°005/2026

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU 03 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 29 Avril à 08h00**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 23 avril 2026

PRÉSENTS : M. Gilles FOXONET - M. Fabien CASTANO – Mme Stéphanie VIDAL - Mme Valérie FRANCO - Mme Virginie POLLET – Mme Marie-Christine BUON – Mme Danielle DRILLES – Mme Nathalie FOXONET – M. Rachid HASSANI.

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION : Mme Audrey PIQUÉ donne procuration à M. Gilles FOXONET.

ABSENT EXCUSÉ : M. Richard BAZIAN, Mme Marie-Line GOT, Mme Mauricette SOL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Stéphanie VIDAL

M. Gilles FOXONET soumet à l'approbation du Conseil d'Administration du C.C.A.S le procès-verbal de la séance du 03 février 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 03 février 2026 tel qu'annexé à la présente.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 29 avril 2026

Le Président,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

066-216600148-DECCAS_005_2026-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 13
présents 9
votants 10

Délibération N°006/2026

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 DU BUDGET DU C.C.A.S.

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 29 Avril à 08h00**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 23 avril 2026

PRÉSENTS : M. Gilles FOXONET - M. Fabien CASTANO – Mme Stéphanie VIDAL - Mme Valérie FRANCO - Mme Virginie POLLET – Mme Marie-Christine BUON – Mme Danielle DRILLES – Mme Nathalie FOXONET – M. Rachid HASSANI.

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION : Mme Audrey PIQUÉ donne procuration à M. Gilles FOXONET.

ABSENT EXCUSÉ : M. Richard BAZIAN, Mme Marie-Line GOT, Mme Mauricette SOL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Stéphanie VIDAL

Madame Stéphanie VIDAL informe le Conseil d'Administration que le résultat de la section de Fonctionnement apparaissant au Compte Financier Unique 2025 du Budget du C.C.A.S., sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté.

L'excédent de fonctionnement est de 3 147,13 € pour l'exercice 2025.

Il est imputé, au budget 2026, en Recette de Fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Résultat de Fonctionnement Reporté » pour un montant de 3 147,13 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé de son rapporteur, Mme Stéphanie VIDAL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget du C.C.A.S 2025.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 29 avril 2026

Le Président,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

066-216600148-DECCAS_006_2026-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 13
présents 9
votants 10

Délibération N°007/2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU C.C.A.S

L'An Deux Mille Vingt Six : le 29 Avril à 08h00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 23 avril 2026

PRÉSENTS : M. Gilles FOXONET - M. Fabien CASTANO – Mme Stéphanie VIDAL - Mme Valérie FRANCO - Mme Virginie POLLET – Mme Marie-Christine BUON – Mme Danielle DRILLES – Mme Nathalie FOXONET – M. Rachid HASSANI.

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION : Mme Audrey PIQUÉ donne procuration à M. Gilles FOXONET.

ABSENT EXCUSÉ : M. Richard BAZIAN, Mme Marie-Line GOT, Mme Mauricette SOL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Stéphanie VIDAL

Madame Stéphanie VIDAL présente au Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellés	Propositions	Chapitre	Libellés	Propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges de gestion générale	43 547,13 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	3 147,13 €
65	Autres charges de Gestion Courante	1 000 €	70	Produit des services	20 400 €
			74	Dotations et Participations	20 000 €
			75	Autres produits de gestion courante	1 000 €
Total Dépenses de Fonctionnement		44 547,13 €	Total Recettes de Fonctionnement		44 547,13 €

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

066-216600148-DECCAS_007_2026-BF
A G E D I

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé de son rapporteur, Mme Stéphanie VIDAL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2026 du Budget du CCAS,

AUTORISE M. le Président à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte utile en la matière.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 29 avril 2026

Le Président

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

066-216600148-DECCAS_007_2026-BF

A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 13
présents 9
votants 10

Délibération N°008/2026

OBJET : DEMANDE D'ACCEPTATION DE DEUX DONS AU CCAS

L'An Deux Mille Vingt Six : le 29 Avril à 08h00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 23 avril 2026

PRÉSENTS : M. Gilles FOXONET - M. Fabien CASTANO – Mme Stéphanie VIDAL - Mme Valérie FRANCO - Mme Virginie POLLET — Mme Marie-Christine BUON – Mme Danielle DRILLES – Mme Nathalie FOXONET – M. Rachid HASSANI.

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION : Mme Audrey PIQUÉ donne procuration à M. Gilles FOXONET.

ABSENT EXCUSÉ : M. Richard BAZIAN, Mme Marie-Line GOT, Mme Mauricette SOL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Stéphanie VIDAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS est habilité à recevoir des dons par la loi elle-même, conformément aux articles L123-8 et R123-25 du Code de l'Action Sociale et de la Famille.

Il soumet au Conseil d'Administration les dons ci-après remis au CCAS de Baixas :
- chèque d'un montant de 50 € (cinquante euros) remis par M. ARNOULD Cédric
- chèque d'un montant de 50 € (cinquante euros) remis par Mme MOUCHOUX Aurore

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le don d'un montant de 50 € (cinquante euros) remis par chèque au CCAS de Baixas par M. ARNOULD Cédric.

APPROUVE le don d'un montant de 50 € (cinquante euros) remis par chèque au CCAS de Baixas par Mme MOUCHOUX Aurore.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à l'encaissement de ces dons.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
En Mairie, le 29 avril 2026

Le Président,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

066-216600148-DECCAS_008_2026-DE
A G E D I

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 13
présents 9
votants 10

Délibération N°009/2026

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT «PASS'SPORT MEMO 66» AVEC
L'ASSOCIATION « ANIMATION SPORT EMPLOI 66 »**

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 29 Avril à 08h00**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 23 avril 2026

PRÉSENTS : M. Gilles FOXONET - M. Fabien CASTANO – Mme Stéphanie VIDAL - Mme Valérie FRANCO - Mme Virginie POLLET – Mme Marie-Christine BUON – Mme Danielle DRILLES – Mme Nathalie FOXONET – M. Rachid HASSANI.

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION : Mme Audrey PIQUÉ donne procuration à M. Gilles FOXONET.

ABSENT EXCUSÉ : M. Richard BAZIAN, Mme Marie-Line GOT, Mme Mauricette SOL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Stéphanie VIDAL

Pour mener des actions de prévention et de promotion de la santé pour les personnes de plus de 60 ans, l'association « Animation Sport Emploi 66 » s'engage, en accord avec le CCAS, à mettre en place le projet « Pass'Sport Mémo 66 » sur 16 séances, encadrées par un éducateur sportif.

Ce cycle de 16 séances sera réparti comme suit : 4 séances de marche entre mai et juin 2026 et 12 séances de sollicitation mémoire et gymnastique mémoire à partir de septembre 2026.

Le CCAS devra promouvoir et informer le public sur cette action.

Le planning des séances marche est prévu à partir du 29 mai 2026, une séance par semaine, tous les vendredi matin de 9h30 à 11h. Le planning des séances Gym mémoire sera prévu à partir de mi-septembre 2026, une fois par semaine de deux heures, jour et heures à définir.

Le CCAS s'engagera à assurer la mise à disposition d'une salle à partir de septembre 2026.

Pour ce faire, il convient de signer la convention de partenariat « Pass'Sport Mémo 66 » avec l'association « Animation Sport Emploi 66 ».

Ce programme est financé par la conférence des financeurs de la perte d'autonomie des Pyrénées-Orientales. Si ce financement devait ne pas être accordé, alors cette convention deviendrait automatiquement caduque.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

066-216600148-DECCAS_009_2026-DE
A G E D I

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé de son rapporteur, Mme Stéphanie VIDAL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 29 avril 2026

Le Président,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

066-216600148-DECCAS_009_2026-DE
A G E D I